

Thématique veille sanitaire internationale	
Note d'information	19/09/2025
	Un nouveau foyer de dermatose nodulaire contagieuse en France, dans le Rhône

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Julien Cauchard (Anses), Céline Dupuy (Anses), Guillaume Gerbier (DGAL), Carlène Trevennec (Inrae)

Auteur correspondant : plateforme-esa@anses.fr

Essentiels
Un nouveau foyer de dermatose nodulaire contagieuse bovine (DNC) a été confirmé dans le Rhône, le 18 septembre, dans un élevage de vaches laitières. Cet élevage, situé en dehors de la zone réglementée définie jusqu'alors, conduit à délimiter une nouvelle zone réglementée.

<p>La dermatose nodulaire contagieuse est une maladie virale due à un virus de la famille des Poxviridae, genre <i>Capripoxvirus</i>. Le virus est antigéniquement similaire aux virus de la variole ovine (clavelée) et de la variole caprine.</p> <p>La DNC affecte les bovins, les zébus et les buffles d'eau. Le virus se transmet principalement par transmission mécanique par des arthropodes vecteurs mécaniques hématophages parmi lesquels les Stomoxes. Elle se manifeste par de la fièvre, une hypertrophie des ganglions lymphatiques, un œdème de la peau et des nodules sur la peau, les muqueuses, les membranes et les organes internes, pouvant également entraîner la mort. Son impact est surtout économique en raison de la morbidité élevée et des restrictions commerciales qu'elle engendre (source : OMSA, 2022).</p> <p>La DNC doit être notifiée à l'OMSA. Au niveau européen, la maladie est classée « ADE » à déclaration obligatoire et éradication immédiate (Règlement (EU) 2018/1882).</p>

Ce premier foyer dans le Rhône est aussi le premier dans un département situé hors de la zone réglementée depuis l'émergence de la maladie, en juin dernier en Savoie. Le dernier foyer avait été détecté le 6 septembre dans l'Ain.

Les informations sur la situation en France au 14 septembre 2025 sont disponibles dans le [BHVSI du 16/09/2025](#).

Source :

Communiqué de presse ministère de l'agriculture du 19 septembre 2025 ([lien](#))

Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiologie en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu « © <https://www.plateforme-esa.fr/> »